



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2025**

Membres en exercice : 42
Présents : 35
Votants : 36
Date convocation : 27 novembre 2025
Date d'affichage : 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni l'Abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents : (35) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Gilles BONTOUX, Eric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (1) Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO,

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA,

Secrétaire de séance : *Sylvain Saragosa*

N°2025/080	ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC) TERRE DE CARNELLE
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 novembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code du Tourisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3-article 9- « I-2-2.3 » au titre de la compétence obligatoire portant sur la promotion touristique,

Vu la délibération n°2025/025 du 9 avril 2025, adoptant le budget annexe tourisme, pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Contrôle de Gestion du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 24 novembre 2025,

Considérant la compétence obligatoire de promotion touristique du territoire, y compris au moyen d'offices de tourisme et de bureaux d'information touristiques communautaires, déléguée en l'occurrence à l'Office du Tourisme Terre de Carnelle,

Considérant le montant de subvention prévisionnel à allouer à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) Terre de Carnelle, lors du vote du Budget Annexe Tourisme qui n'aura lieu qu'en avril 2026,

Considérant la nécessité pour l'OTC de fonctionner de manière optimale, tant pour la couverture des dépenses, notamment les salaires du personnel, que pour le besoin de trésorerie de ce budget autonome,

Considérant que le montant de la subvention allouée en 2025 s'élevait à 125 000 €,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le versement une avance de subvention de 31 250 euros, correspondant à 25 % du montant de la subvention allouée en 2025 du Budget Annexe Tourisme à l'OTC Terre de Carnelle

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin